



Compte rendu visioconférence DGFiP du 28 décembre 2021

Propos de la direction générale :

Nous faisons face à l'explosion des contaminations comme dans les autres pays.

Le message doit être la vigilance absolue au bureau et en dehors avec respect des gestes barrières, aération des espaces et réassort de gel et masque si nécessaire.

Loi en cours d'adoption : question du Pass vaccinal en lieu et place du Pass sanitaire. Cela va impliquer des conséquences pour ceux qui prennent les transports. Des collègues vont être concernés.

Télétravail: les discussions doivent commencer aujourd'hui avec les fédérations. Mais suite aux annonces d'hier soir: télétravail obligatoire minimum 3 jours et max 4 jours pour les agents équipés et activités télétravaillables, pendant 3 semaines à compter du 3 janvier. Y compris pour ceux qui n'ont pas protocole.

C'est ce message qui sera transmis aux N°1 tout à l'heure : ce n'est plus sur la base du volontariat, la question du protocole télétravail ne se pose pas. C'est obligatoire avec au moins un jour de présence par semaine, mais pas tous les agents le même jour.

Accueil du public : ce n'est pas une trop mauvaise période pour la DGFIP en ce moment.

Les reportings sur le nombre d'agents malades ou en isolement devront être identifiés 3 fois par semaine, avec une application dès lundi soir.

Les instructions sont plutôt des rappels : réunions limitées, pas de moments de convivialité, pas de galette, pas de vœux...

Sans basculer en mode PCA, une attention sera portée sur les SLR et les SGC trésoreries partie paye et l'exécution de la commande publique pour éviter des problèmes de versements de payes de janvier. Le risque existe face à ces échéances non négociables.

Les travaux de dépenses État doivent être terminés, mais le nombre est moins élevé cette semaine, donc pas d'inquiétude.

Un message aux agents sur Ulysse sera fait demain matin sur la mise en place du télétravail à compter de lundi 3 janvier 2022.

L'objectif c'est de protéger les agents et d'assurer le service public.

ENFIP: La position de la DGAFP est de caler les ENFIP sur le régime des universités, donc les écoles restent ouvertes et la rentrée de lundi sera présentiel.

Intervention de la CGT Finances Publiques :

On vous remercie pour cette réunion rapide suite aux annonces de la veille.

Sur le télétravail, la CGT Finances publiques demande depuis 3 réunions un passage en mode télétravail de crise, dommage de la faire dans la précipitation.

Sur l'obligation de télétravail de trois jours, il nous est imposé et cela reste le geste barrière le plus efficace, mais le 4ème doit se faire sur la base du volontariat.

Comment allez-vous prévenir les collègues qui sont en congé et qui vont revenir que lundi ? Quels messages leurs seront adressés s'ils viennent tous lundi et partent trois jours en TT ensuite...

Pour les ENFIP : à Lyon, il y avait des clusters avant les fêtes. Est-ce la bonne décision pour protéger les collègues ? Il existe d'autres modes qui auraient pu permettre de protéger chacun des acteurs des ENFiP.

Attention sur les missions nomades (CF, huissiers, géomètres...) et d'accueil : quid pour leur organisation de travail ?

Réponses du directeur général adjoint :

Partage la lassitude et les risques de tension qui pourraient apparaître face au ras-le-bol!

Chez nous cela ne s'est pas trop mal passé collectivement et il faut que cela continue. Pas d'infantilisation, mais il faut veiller au fait que chacun soit attentif et applique la distanciation d'un mètre.

Il faut arriver à fonctionner avec des équipes ou des interlocuteurs sont malades, entraînant des conséquences sur nos missions.

Le passage en PCA n'est pas prévu pour le moment et ce n'est pas seulement le PCA qui va faire revenir les malades au bureau. Il faut alléger les délais des échéances qui ne sont pas impératives, à l'inverse des missions comme la paye. Le PCA n'est pas une formule magique qui résout tous les problèmes.

Comment prévenir les collègues ? : DG prévient les N°1, qui préviendront les chefs de services (CDS) et qui préviendront les agents pour qu'ils prennent leur matériel. En s'y prenant trois jours à l'avance aujourd'hui, cela nous permet d'aller plus vite dans la mise en œuvre.

Je m'assurerai que les CDS prennent des nouvelles de tous leurs agents.

Il ne peut y avoir de distinction pour le télétravail en fonction de la situation vaccinale. Ce n'est pas possible (on ne sait pas qui est vacciné ou pas) et même vacciné on peut être porteur et cela générerait plutôt un risque de discrimination.

ENFIP: le parallèle avec les étudiants n'est pas tout à fait pertinent, car les stagiaires sont plus âgés, mais il ne faut pas avoir de perte de chance de formation et de pédagogie. Il faudra voir comment ceux qui sont absents (COVID ou isolement) pourront rattraper... ce qui ne sera pas simple!

Accueil du public et collègues nomades (vérificateurs, huissiers et géomètres) : un message sera effectivement nécessaire mais les géomètres sont sur le terrain à l'extérieur contrairement aux autres...

Message pour les nomades et accueil : faire en sorte de ne pas se trouver en difficulté face à une jauge trop élevée. Les contribuables sans masques seront reconduits Les consignes de prudences seront rappelées pour les huissiers

Aides aux entreprises : les stocks sont assez bas et les demandes sur les coûts fixes traités par la DGE fonctionnent bien. Si cela augmente, il faudra des agents à disposition en provenance des grosses directions, nous y réfléchissons

Le Pass vaccinal ne sera pas obligatoire dans les transports urbains de courte distance.

Sur les horaires décalés pour les pics de charges de transport ou mise œuvre du télétravail, la DG compte sur les OS pour faire remonter les difficultés. Un message sera envoyé aux agents pour que cela soit clair.

Sur le dialogue social, il faut se remettre en mode de crise : on reste aux jauges de 4 m, mais le distanciel sera privilégié sur le mois de janvier, y compris en local quand cela est possible.

Retour de l'état d'urgence à la Martinique et à la Réunion.